



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Le vingt-six du mois de novembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 19 novembre 2018

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane, M. Sébastien GAY.

Etaient excusés : M. Dominique DEMARE, donne pouvoir à Mme Josiane ARMAND, M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Ludovic BOUTTET, donne pouvoir à M. Frédéric BRUSQ.

Etait absente : Mme Julie DEPLATIERE.

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre est approuvé sans réserve.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point sur la fixation des tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin municipal. Demande acceptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs des encarts publicitaires - bulletin municipal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de financer une part de la publication du bulletin municipal 2018 qui sera édité au cours du 1er trimestre 2019 par l'insertion d'encarts publicitaires. aux organismes et entreprises le souhaitant. L'application du tarif minimum a été fixé à 50 €.

Renouvellement de l'Adhésion à la compétence "Eclairage Public"

M. le Maire rappelle que la commune a confié au SIEL la maintenance de l'éclairage public. Cette adhésion expire fin décembre 2018. Le Conseil Municipal décide de reconduire cette adhésion pour une durée de 6 ans.

Convention SAUR pour l'ANC

Le Conseil Municipal approuve la proposition de SAUR pour renouveler la convention pour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour une durée d'un an, soit une échéance au 31.12.2019.

Les tarifs sont Inchangés, à savoir :

Contrôle de conception : 107 € HT/117,70 € TTC

Contrôle de réalisation : 123 € HT/135,30 € TTC

Contrôle préalable à une transaction immobilière : 135 € HT/148,50 € TTC.

Décision modificative N° 1

Les crédits ouverts aux articles ci-dessous étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires :

Dépenses investissement : 202 : + 2196,00 € (dépenses numérisation des plans du réseau assainissement).

Dépenses investissement : 2041582 : - 2196,00 €

Fixation des indemnités de conseil et de confection du budget du Trésorier

Chaque année la commune attribue au trésorier l'indemnité de conseil et de confection du budget prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'Assemblée délibérante mais une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de chaque changement de comptable et lors de chaque changement de conseil municipal.

Par délibération le conseil municipal avait attribué une indemnité de conseil et de confection du budget au taux de 100% à Monsieur Christian DAUPHANT.

La délibération est nominative et cesse de produire ses effets au départ du bénéficiaire. Le Conseil Municipal décide d'accorder cette indemnité à Madame Ghislaine DIAS à partir du 1/9/2018 au taux de 100 % et l'indemnité de budget à compter du 1/1/2019.

Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

M. le Maire donne lecture de la convention proposée par le CDG42 pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL à compter du 1/1/2019 pour une durée de 4 ans. Le Conseil Municipal accepte cette proposition

Dénomination et numérotation des voies de la commune - demande de subvention

M. le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune, ce qui facilitera à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tout genre. Cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal. Le coût de cette opération est estimé à 12.351,55 € HT/14.821,86 € TTC. Le Conseil Municipal valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune et autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département Loire au titre de la solidarité.

Programme Voirie 2019 - Demande de subvention

M. le Maire fait part au Conseil de la réunion avec la commission Voirie pour le programme 2019. Les prévisions des travaux s'élèvent à 58.900 € HT. Ces travaux seront programmés sur 2019/2020. Le Conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention au Département Loire.

Commission de contrôle des opérations électorales : désignation d'un délégué

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Au 1/1/2019, la commission de révision des listes électorales n'existera plus : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée du délégué du Préfet, du délégué du TGI et d'un Conseiller Municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau. Le Conseil Municipal désigne M. Dominique DEMARE, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1/1/2019.

Questions diverses

Les classes en 8 se réuniront à la salle des fêtes ce samedi 1er décembre. Le vin d'honneur sera offert par la commune.

M. le Maire fait part du devis reçu de PJA pour l'aménagement de clôture bois depuis les cotonéasters jusqu'à la bordure de l'enrobé, avec chicane et clôture simple galva à la suite de la clôture bois jusqu'à la clôture existante pour un montant de 2.260 € HT. D'autres devis seront demandés.

L'Association des St Georges de France a réalisé un album photos à l'occasion des 30 ans des rassemblements des St Georges. Le prix de cet album s'élève à 50 €. La commune a commandé cet album qui sera consultable en mairie.

CCAS : Mme Armand informe le Conseil que les colis seront distribués entre le 10 et 15 décembre.

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 15 décembre au restaurant La P'tite Poularde.

Fin de séance : 21 h30
Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL



Prochaine réunion : 17/12/18 à 20 h 00
La secrétaire,
Josiane ARMAND